



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 septembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre datée du 5 septembre 2019 émanant du Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé créé par la résolution [1612 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité, qui se fonde sur les conclusions adoptées par le Groupe de travail le 30 juillet 2019 ([S/AC.51/2019/2](#)) (voir annexe).

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Vassily A. **Nebenzia**



Annexe**Lettre datée du 5 septembre 2019, adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé**

À sa 75^e séance, tenue le 20 novembre 2018, le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé a examiné le cinquième rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés au Myanmar (S/2018/956), couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2018. À sa 83^e séance, le 30 juillet 2019, il a adopté ses conclusions sur le sort des enfants en temps de conflit armé au Myanmar (S/AC.51/2019/2).

Comme suite aux recommandations formulées par le Groupe de travail, et sous réserve et en application des dispositions du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011), 2068 (2012), 2143 (2014), 2225 (2015) et 2427 (2018), je suis chargé, en ma qualité de Président du Groupe de travail :

a) De vous inviter à veiller à ce que l'équipe spéciale de surveillance et d'information renforce, en coopération avec le Gouvernement du Myanmar, ses activités de surveillance, de communication de l'information, de prévention et d'intervention concernant toutes les violations et atteintes commises contre des enfants au Myanmar ;

b) De vous prier de veiller à ce que l'équipe spéciale de surveillance et d'information au Myanmar poursuive sa collaboration avec le Gouvernement du Myanmar en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de lutte contre les meurtres, les atteintes à l'intégrité physique, les viols et les autres formes de violence sexuelle, faits pour lesquels la Tatmadaw, dont les forces intégrées de gardes frontière, a été inscrite sur la liste figurant à l'annexe I au rapport annuel du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé ;

c) De vous inviter également à engager l'équipe spéciale de surveillance et d'information à donner la priorité au dialogue avec toutes les autres parties au conflit au Myanmar énumérées dans l'annexe I du rapport du Secrétaire général sur le sort des enfants en temps de conflit armé, afin de faciliter l'élaboration de plans d'action visant à mettre fin à l'enrôlement et à l'utilisation d'enfants, au mépris du droit international applicable, et à lutter contre les autres violations et atteintes commises contre les enfants au Myanmar ;

d) De vous engager à demander au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à l'Organisation internationale du Travail, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux autres organismes et organes compétents des Nations Unies d'apporter, dans le cadre de leurs mandats respectifs et en étroite coopération avec le Gouvernement du Myanmar, un appui supplémentaire à ce dernier pour : consolider ses institutions nationales ; améliorer ses systèmes d'enregistrement des naissances ; renforcer ses procédures de recrutement, notamment par la mise en place de mécanismes efficaces de détermination de l'âge ; mettre en place des programmes de réadaptation et de réinsertion à l'intention des enfants précédemment associés à des forces ou des groupes armés ; renforcer le système éducatif, notamment dans les régions touchées par le conflit ;

e) De vous engager à demander à votre Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé de poursuivre son action auprès du

Gouvernement du Myanmar, de continuer à dialoguer avec toutes les parties et de planifier, si besoin est, une visite de suivi dans le pays.

Le Président du Groupe de travail
sur le sort des enfants en temps de conflit armé
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**
